R4A1 B83 1995/96 \mathbf{QL} P. gouv. MINISTERE DU REVENU DU QUÉBEC **DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION** ÉTUDE DES CRÉDITS 1995-1996 CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS **COMMISSION DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION** DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION MINISTERE DU REVENU DU QUÉBEC

ÉTUDE DES CRÉDITS 1995–1996 CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS

COMMISSION DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION

CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 1995-1996

TABLE DES MATIERES

Renseignements généraux	
Bref historique du MRQ	Α
Mission, enjeux et orientations	В
Lois administrées par le Ministère	С
Activités dans les bureaux régionaux	D
Structure budgétaire et organisationnelle	
Organigramme	Ε
Structure de programmes	F
Ressources financières	
	_
Aperçu des crédits 1995–1996	G
Explication des écarts : budget 1994–95 vs budget 1995–96	Н
Répartition du budget par direction générale	I
Création et modalités de gestion du compte	J
Prévisions de revenus et dépenses du compte gestion TPS	K
Ressources humaines	
État de l'utilisation des ressources humaines	ı
	_

BREF HISTORIQUE DU MRO

Le ministère du Revenu existe sous sa forme actuelle depuis le 1er avril 1961, alors qu'entrait en vigueur la Loi constituant le ministère du Revenu (9-10 Elisabeth II,c.40). Cette loi constituait en un ministère distinct ce qui était connu jusqu'alors sous l'appellation du Bureau du contrôleur du revenu, rattaché au ministère des Finances.

Depuis 1961, le ministère du Revenu a continué d'évoluer dans le cadre juridique de sa Loi constituante à mesure que le gouvernement lui a confié de nouvelles tâches ou l'administration de nouveaux programmes. C'est ainsi qu'il a été chargé, en 1965, de percevoir les contributions au régime de rentes du Québec et, en 1969, les contributions au régime d'assurance maladie du Québec. Cette fonction s'est légèrement modifiée en 1978 par suite de l'abolition des contributions des particuliers, mais le ministère continue de percevoir la contribution des employeurs.

Depuis le 1er juillet 1992, le ministère du Revenu gère, au nom du gouvernement fédéral, la taxe sur les produits et services. Le projet TVQ-TPS est le résultat concret de la réforme fiscale sur la taxe de vente et de l'entente intervenue le 30 août 1990 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

Au cours des dernières années, le ministère du Revenu s'est également vu confier l'administration de certains programmes fiscaux à caractère social. Entre autres, il s'agit du Supplément au revenu de travail (1979), remplacé graduellement par le programme Apport (1988), du remboursement d'impôt foncier (1980), et de l'allocation de disponibilité destiné aux familles qui ont des enfants de moins de six ans (1981) et remplacé par l'aide à l'égard des jeunes enfants.

EXTRAIT DU LIVRE DES CRÉDITS 1995-1996

La mission du MRQ

Les revenus de l'État proviennent des contributions de chaque citoyen sous forme d'impôts et de taxes. Le ministère du Revenu administre les lois fiscales du Québec et perçoit les impôts et les taxes au nom du Gouvernement afin que ce dernier puisse financer les dépenses publiques. Son rôle de percepteur des revenus et recettes est indispensable au bon fonctionnement de l'appareil gouvernemental. L'ampleur de ses opérations est considérable puisqu'il traite individuellement avec 4 745 000 contribuables, 428 000 mandataires, 301 000 corporations, 298 000 employeurs et 1 123 000 bénéficiaires de programmes sociaux.

Sa mission se définit par les trois éléments suivants :

- . percevoir les revenus, les recettes du Québec et la taxe sur les produits et services ;
- . administrer des programmes fiscaux à caractère social;
- . conseiller le Gouvernement en matière de politique fiscale.

Afin de réaliser efficacement sa mission, le Ministère s'est donné les valeurs suivantes :

- . équité;
- . rentabilité et efficacité ;
- . intégrité et confidentialité ;
- . souci de la qualité du service aux citoyens ;
- . valorisation des compétences de contenu des ressources humaines ;
- . continuité.

Les enjeux et orientations stratégiques

L'enjeu principal du ministère du Revenu pour les mois à venir consiste à augmenter les revenus et les recettes, notamment en contrant le travail au noir et l'évasion fiscale.

Parmi les autres grands enjeux, on note l'amélioration des liens avec notre clientèle dans le but de promouvoir l'image d'une organisation équitable et respectueuse, la création d'un centre de perception fiscale et la promotion de nouvelles façons de faire dans l'organisation du travail et la gestion.

Le plan stratégique du ministère du Revenu contient les quatre orientations majeures suivantes :

- . rendre l'organisation du Ministère plus efficace pour livrer ses produits et services aux contribuables et mandataires ;
- . augmenter le niveau d'autonomie et de responsabilité des gestionnaires et du personnel tout en assurant une reddition de comptes ;
- s'assurer de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience des produits et services du Ministère ;
- . établir un plus grand niveau de communication afin d'améliorer les rapports avec la population.

Le plan de dépenses

Priorités d'ensemble

- . optimiser les processus de toutes les activités à fort volume et responsabiliser davantage le personnel, à tous les niveaux ;
- . accélérer l'échange électronique des données et des sommes en cause ;
- . améliorer les services à la clientèle, notamment en régionalisant les activités orientées vers le traitement individuel des dossiers ;
- . établir le prix de revient des produits et services

Description du programme.

La mission du Ministère inscrite dans un seul programme consiste à percevoir les impôts et les taxes qui permettent au gouvernement du Québec de rendre tous les services que la population attend d'un État moderne. Le ministère du Revenu est également responsable d'administrer la taxe fédérale sur les produits et services ainsi que de gérer des programmes fiscaux à caractère social. Dans le cadre de sa mission, le ministère du Revenu a perçu 37 milliards de dollars au cours de l'exercice 1993-1994.

Actions mises en oeuvre

Pour respecter l'enveloppe budgétaire 1995-1996, le Ministère a réalisé des mesures de rationalisation de 5,0 M \$. Il a complété sa réorganisation administrative faisant passer de 562 à 437 les postes d'encadrement autorisés; parallèlement, une cinquantaine de postes ont été retirés du soutien à l'administration pour être retournés aux opérations. De plus, les dépenses de fonctionnement ont été réaménagées de façon à dégager des crédits permettant d'autofinancer de nouvelles mesures ou projets évalués à 6,5 M \$.

LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE DU REVENU

- 1° La Loi favorisant le développement industriel au moyen d'avantages fiscaux (L.R.Q., chapitre D-9);
- 2° la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., chapitre D-17);
- 3° la Loi sur la fiscalité municipale (partie) (L.R.Q., chapitre F-2.1);
- 4° la Loi concernant l'impôt sur la vente en détail (L.R.Q., chapitre I-1);
 - 5° la Loi concernant l'impôt sur le tabac (L.R.Q., chapitre I-2);
 - 6° la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3);
 - 7° la Loi concernant l'application de la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-4);
 - 8° la Loi sur les licences (L.R.Q., chapitre L-3);
 - 9° la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., chapitre M-31);
 - 10° la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1);
 - 11° la Loi sur le paiement d'allocations à certains travailleurs autonomes (L.R.Q., chapitre P-1);
 - 12° la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec (partie) (L.R.Q., chapitre R-5);
 - 13° la Loi sur le régime de rentes du Québec (partie) (L.R.Q., chapitre R-9);
 - 14° la Loi sur le remboursement d'impôts fonciers (L.R.Q., chapitre R-20.1);
 - 15° la Loi sur la sécurité du revenu (partie) (L.R.Q., chapitre S-3.1.1);

LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE DU REVENU (suite)

- 16° la Loi sur les stimulants fiscaux au développement industriel (partie) (L.R.Q., chapitre S-34);
- 17° la Loi sur la taxe de vente du Québec (L.R.Q., chapitre T-0.1);
- 18° la Loi concernant la taxe sur les carburants (L.R.Q., chapitre T-1);
- 19° la Loi concernant la taxe sur la publicité électronique (L.R.Q., chapitre T-2);
 - 20° la Loi concernant la taxe sur les repas et l'hôtellerie (abrogée) (L.R.Q., chapitre T-3);
- * 21° la Loi concernant la taxe sur les télécommunications (L.R.Q., chapitre T-4).

^{*:} Ces lois ont cessé de s'appliquer aux activités qu'elles visaient et qui se sont déroulées après le 30 juin 1992.

Activités dans les bureaux en région

<u>Synthèse</u>

Le ministère du Revenu assure des services permanents de renseignements dans les principales régions administratives. Il rend des services de l^{ere} ligne à la clientèle des contribuables, des mandataires pour la perception des taxes et les retenues à la source, et des bénéficiaires de programmes sociaux, à partir de 12 points de services dont 9 bureaux situés à l'extérieur des régions métropolitaines de Montréal et Québec.

Des unités de vérification sont aussi localisées dans la majorité de ces régions.

Une nouvelle direction générale sera en place à compter du 1^{er} avril 1995. Cette direction sera responsable de l'ensemble des activités confiées aux bureaux en région.

L'objectif visé par le Ministère est de répondre à la clientèle qui se présente à un bureau de Revenu Québec, peu importe où il soit situé. Cette clientèle recevra les mêmes services qu'elle recevrait normalement dans un grand centre.

<u>Informations complémentaires</u>

Liste des bureaux régionaux à l'extérieur des régions métropolitaines de Québec et Montréal :

Régions	Villes
---------	--------

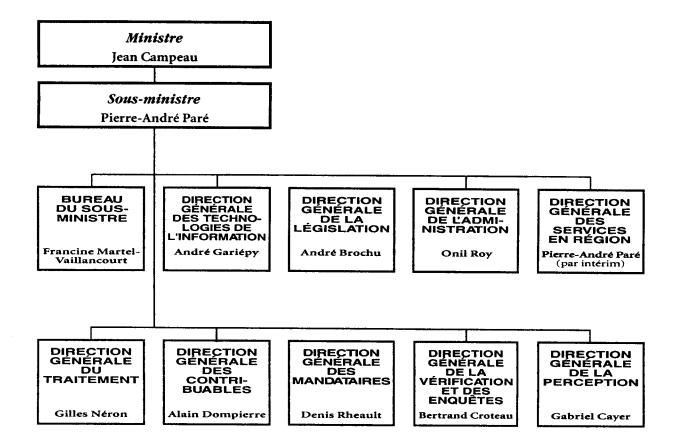
Hu]] Hull Rouyn-Noranda Abitibi-Témiscamingue Jonquière Saguenay Lac Saint-Jean Côte-Nord Sept-Iles Bas Saint-Laurent - Gaspésie Rimouski Mauricie Bois-Francs Trois-Rivières Estrie Sherbrooke Montérégie Sorel Laval - Laurentide Lanaudière Laval

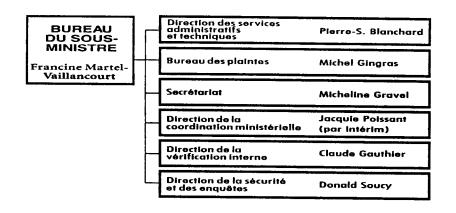
Nombre de ressources en région

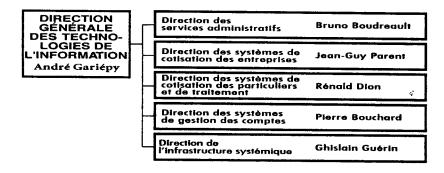
Activités de renseignements : 141 ETC
Activités de vérification : 110 ETC

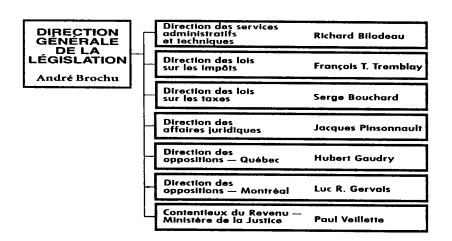
<u>Importance des activités de renseignements</u>

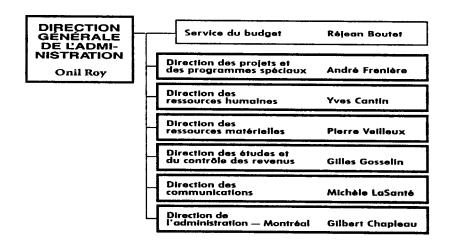
Demandes téléphoniques annuelles : 718 548 Visiteurs : 255 506 Correspondance : 41 259

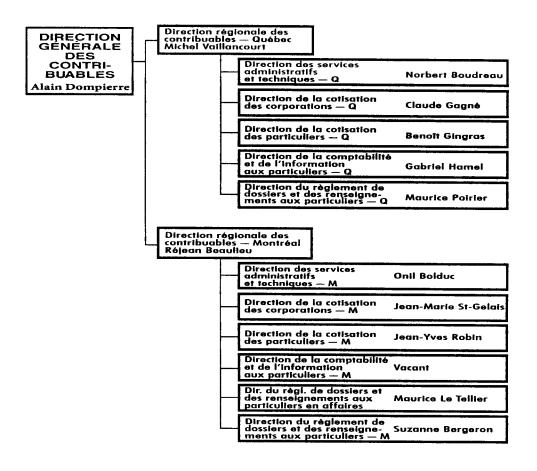


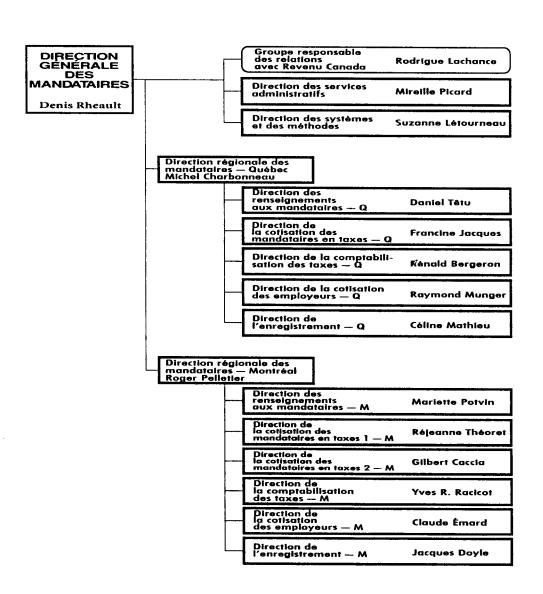


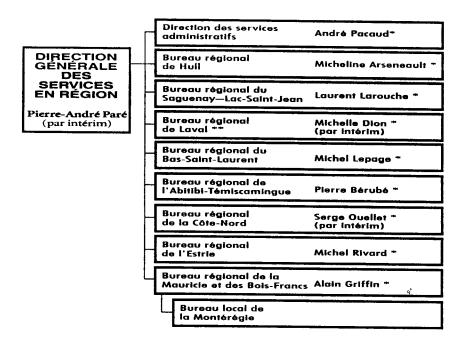


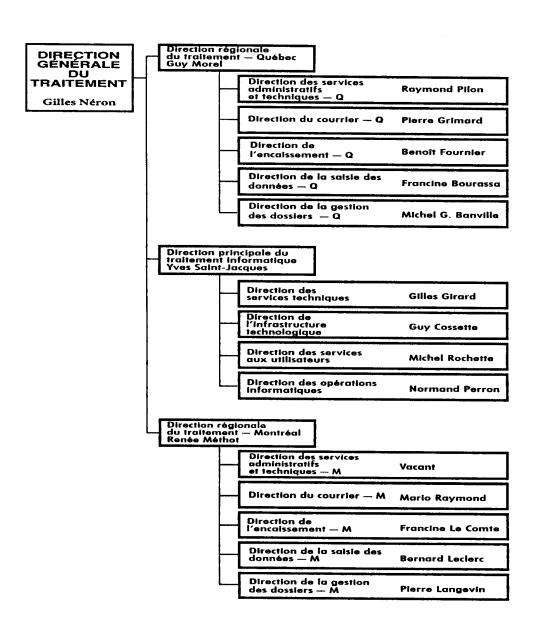




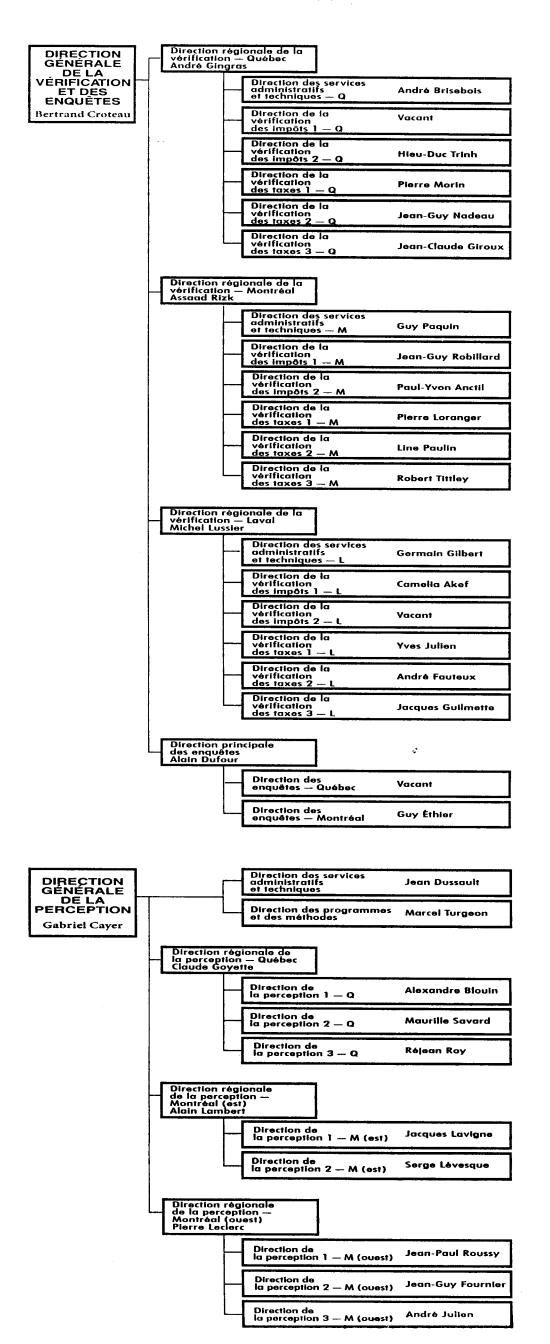








^{*} Ces personnes sont pour l'instant des responsables administratifs.



STRUCTURE DE PROGRAMMES

<u>Synthèse</u>

Programme 01 : Administration fiscale Programme 40 : Compte pour la gestion TPS

Élément 01 : Cotisation

Direction générale du traitement Direction générale des contribuables Direction générale des mandataires

Élément 02 : Vérification

Direction générale de la vérification et des enquêtes Direction générale des bureaux régionaux

Élément 03 : Soutien technique

Direction générale des technologies de l'information Direction générale de la législation

Élément 04 : Direction et administration

Cabinet du ministre Cabinet du sous-ministre Direction générale de l'administration

Élément 05 : Perception

Direction générale de la perception

<u>Informations complémentaires</u>

La structure de programme du ministère du Revenu a été modifiée le 31 janvier 1995 par l'adoption du CT 186587, suite à des changements importants à la structure organisationnelle du Ministère.

APERÇU DES CRÉDITS 1995-1996

Synthèse

I - PRÉSENTATION DU BUDGET DU MINISTÈRE

Dans une perspective de services à l'État et aux citoyens, le ministère du Revenu du Québec a pour mission d'administrer les lois fiscales qui lui sont confiées et de conseiller le gouvernement en matière de politique fiscale et sociofiscale. Il doit ainsi percevoir des impôts, taxes et contributions dus en vertu de ces lois et répartir des sommes allouées par le gouvernement dans le cadre de programmes sociaux à caractère fiscal comme le programme APPORT (Aide aux parents pour leur revenu de travail) et le remboursement d'impôts fonciers.

Le ministère du Revenu s'est vu également confier l'administration sur le territoire québécois de la taxe fédérale sur les produits et services, à compter du ler juillet 1992. Des crédits extrabudgétaires sont accordés aux fins de ce mandat.

La réalisation de la mission du Ministère se concrétise dans une structure budgétaire de deux (2) programmes pour lesquels des crédits globaux de 397,1 M\$ et un effectif total (ETC) de 6 556 personnes-années sont prévus pour l'exercice financier 1995-1996. Le programme 01 accapare 315,7 M\$, soit 79,5 % du budget total tandis que le programme 40 pour l'administration de la TPS a des crédits de 81,4 M\$, soit 20,5 % du budget du Ministère.

Tableau # 1

BUDGET DU MINISTÈRE DU REVENU PAR PROGRAMMES

Programme 01 - Administration fiscale	315 756 500 \$	79,5 %
Programme 40 - Compte gestion TPS	81 384 000 \$	20,5 %
	397 140 500 \$	100.0 %

Effectif autorisé

•	Postes réguliers autorisés	5	772
•	Effectif total (ETC)	6	556

La ventilation du budget du Ministère par supercatégories de dépenses (Tableau # 2) se présente ainsi : 247,3 M\$ pour la rémunération des employés réguliers et occasionnels, soit 62,3 % du budget ; 145,6 M\$ destinés aux dépenses de fonctionnement, soit 36,7 % du budget ; 4,0 M\$ pour les dépenses en capital, soit 1 % du budget, et 0,2 M\$ pour les dépenses de transfert et les prêts, placements et avances.

Sur les 315,7 M\$ destinés au programme 01 - Administration fiscale, les crédits à voter sont de 263,6 M\$ tandis que la partie des crédits permanents déjà autorisés en vertu de certaines lois représentent 52,1 M\$ du budget de ce programme. Ces crédits permanents servent à payer les compensations aux mandataires : 5,3 M\$, les intérêts sur remboursements : 46,5 M\$ et les frais judiciaires payables au Surintendant des faillites : 0,3 M\$.

Quant aux crédits permanents de 81,4 M\$ du programme 40 - Compte gestion de la taxe sur les produits et services, ils sont de nature extrabudgétaire et n'apparaissent pas officiellement au livre de crédits du gouvernement. Le budget de ce programme correspond à l'estimation du montant de la compensation financière à recevoir du gouvernement du Canada pour l'administration de la TPS et la gestion des litiges en 1995-1996.

Tableau # 2

PRÉSENTATION PAR SUPERCATÉGORIES DE DÉPENSES

	CONTINUITÉS (programme 01) \$	GESTION «TPS» (programme 40) \$	TOTAL \$	MRQ %
Rémunération	194 056 700	53 270 000	247 326 700	62,3
Fonctionnement	118 477 500	27 111 900	145 589 400	36,7
Capital	3 031 900	979 100	4 011 000	1,0
Transferts	124 400		124 400	0,0
Prêts, placements et avances	66 000	23 000	89 000	0,0
	315 756 500	81 384 000	397 140 500	100,0
CRÉDITS À VOTER	263 636 800			
CRÉDITS PERMANENTS	52 119 700			

II - VARIATION DU BUDGET DU MINISTÈRE DU REVENU

Tableau # 3

BUDGET 1995-1996 PAR RAPPORT À 1994-1995

	CONTIN (progra		COMPTE GES (progra	
	M\$	ETC	M\$	ETC
Budget 1994-1995	320,2	5 532	86,7 *	1 339
Budget 1995-1996	315,7	5 319	81,4	1 237
Variation nette	(4,5)	(213)	(5,3)	(102)

Les crédits 1995-1996 alloués au programme 01 sont inférieurs de 4,5 M\$ à ceux accordés en 1994-1995. La ponction a été faite principalement dans les directions générales responsables du traitement des déclarations des contribuables, là où on escompte que la révision des processus de travail apportera les gains de productivité les plus importants. Une cinquantaine de postes ont aussi été retirés du soutien à l'administration pour être retournés aux opérations, minimisant ainsi l'impact de cette réduction d'effectif.

Les crédits 1995-1996 alloués au programme 40 s'élèvent à 81,4 M\$ par rapport à 86,7 M\$ l'année précédente, soit une diminution de 5,3 M\$. Quant à l'effectif établi en fonction de la limite du ratio canadien pour l'administration conjointe de la TPS-TVQ, il passe de 1 339 ETC en 1994-1995 à 1 237 ETC en 1995-1996, soit une diminution de 102 ETC.

(*) excluant les ajustements relatifs à l'équité salariale (2,6 M\$) et à la révision des acomptes mensuels (14,2 M\$) facturés au Gouvernement fédéral à la fin mars.

MINISTÈRE DU REVENU

CONTINUITÉS

ANALYSE DES ÉCARTS BUDGET 1995-1996 - BUDGET 1994-1995 PAR PROGRAMME, ÉLÉMENT

	(1 059,0) (3 941,0) (5 000,0) 137,0 1 054,2 (4 700,0)	(500,0) (1 834,2) (10 843,0)	105,4 680,6 149,2	4 700,0 831,7 6 466,9	44,2 162,8 (347,3)	731,7 591,4
COMMENTAIRES	 Compression: Rationalisation des activités Réduction de certains programmes spéciaux Boni aux cadres Équité salariale Transfert à l'élément 02 des activités régionales 	 Katlonalisation des envois postaux Diminution des coûts de location de l'ordinateur central et des coûts d'entretien des logiciels périphériques 	 Boni aux cadres Transfert du Secrétariat des Affaires intergouvernementales canadiennes Équité salariale Regroupement à l'élément 02 des activités régionales 	la régionali	es ale ministère de la Justice des efforts de développement et de suppo	gouvernementaux
ECARTS (000,0 \$)	(10 843,0)		6 466,9		591,4	
BUDGET 1994-1995 (000,0 \$)	156 814,8		55 245,4		28 729,0	
BUDGET 1995-1996 (000,0\$)	145 971,8		61 712,3	4	29 320,4	
PROGRAMMES ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	1- Cotisation		2- Vérification		3- Soutien technique	

MINISTÈRE DU REVENU

CONTINUITÉS

ANALYSE DES ÉCARTS BUDGET 1995-1996 - BUDGET 1994-1995 PAR PROGRAMME, ÉLÉMENT

PROGRAMMES	BUDGET	BUDGET	ECARTS		
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	1995-1996 (000,0\$)	1994-1995 (000,0 \$)	(000,0\$)	COMMENTAIRES	
4- Direction et administration	56 017,4	58 867,5	(2 850,1)	• Boni aux cadres	52,9
				• Equite salariale • Transfert du ministère de la Justice • Transfert au ministère des Finances	251,5 86,7 (500.0)
				• Rationalisation des budgets de fonctionnement pour le financement de dénences découlant de nécontes décises	(0,000)
				gouvernementales	(2 741,2) (2 850,1)
5- Perception	22 725,0	20 561,2	2 163,8	• Boni aux cadres	47,8
				 Equite salariale Reconduction sur une base annuelle des projets spéciaux de 	71,6
				récupération fiscale entrepris à la fin de 1994-1995	2 044,4
TOTAL DU MINISTÈRE	315 746.9	320 217.9	(4 471,0)		
Effectif total autorisé	5 319	5 532	(213)	• Réduction des programmes spéciaux de récupération fiscale	
				4	

Service du budget (DGA) 1995-04-04

MINISTERE DU REVENU PROGRAMMES 01 et 40 SOMMAIRE DE TOUS LES CRÉDITS

CRÉDITS 1995-1996

1 (a)

Prévisions détaillées

		Elément 01	- Cotisation	u	Eléme	Elément 02-Vérification	cation	Elément 0	Elément 03 - Soutien technique	technique
Catégorie	DGT	DBC	DGM	Total	DGVE	DGBR	Total	DGTI	DGL	Total
Fonctionnement - Personnel										
01 - Traitements réguliers-cadres	3 594.1	3 194.9	3 360.4	10 149.4	5 742.0	504.5	6 246.5	755.4	1 625.6	2 381.0
01 - Traitements réguliers-autres personnels	15 223.5	24 719.0	24 587.6	64 530.1	52 620.2	8 697.1	61 317.3	12 955.6	13 865.8	26 821.4
02 - Autres rémunérations-occasionnels	11 727.9	4 176.0	4 125.7	20 029.6	2 600.0	480.0	3 080.0	0.009		0.009
	30 545.5	32 089.9	32 073.7	94 709.1	60 962.2	9 681.6	70 643.8	14 311.0	15 491.4	29 802.4
Fonctionnement – Autres dépenses										
03 - Services de transport et communication	12 281.5	353.0	254.3	12 888.8	5 629.4	463.3	6 092.7	87.4	136.0	223.4
04 - Services professionnels, adm. et autres	548.3	160.3	7 326.3	8 034.9	267.5	100.0	367.5	1 601.8	292.7	1 894.5
05 - Entretien et réparation	3 548.3	3.0		3 551.3	76.3		76.3	1 209.7		1 209.7
06 - Loyers	6 580.6	6.5	1.8	6 588.9	49.1		49.1	10.2		10.2
07 - Fournitures et approvisionnement	678.8	81.5	45.1	805.4	1 008.5	30.0	1 038.5	131.0	200.6	331.6
08 - Matériel et équipement	38.1	18.5	148.9	205.5	1 072.2	4.5	1 076.7	278.0	2.0	280.0
11 – Autres dépenses	183.3	36 545.6	9 924.6	46 653.5	1.0		1.0	8.4		8.4
	23 858.9	37 168.4	17 701.0	78 728.3	8 104.0	597.8	8 701.8	3 326.5	631.3	3 957.8
<u>Capital – Autres dépenses</u> 08 – Matériel et équipement	1 842.3	17.0	125.0	1 984.3	61.1	20.5	816	1 256.7	36.0	1 292.7
<u>Transferts</u> 10 – Transferts										
Prêts, placements et avances										
16 - Avances comptables		4.7	0.8	5.5	70.0	2.0	75.0	1.0	1.0	2.0
Total des crédits autorisés	56 246.7	69 280.0	49 900.5	175 427.2	69 197.3	10 304.9	79 502.2	18 895.2	16 159.7	35 054.9
(Fichier:prev2cre)										1995-04-04

MINISTERE DU REVENU PROGRAMMES 01 et 40 SOMMAIRE DE TOUS LES CRÉDITS (suite)

CRÉDITS 1995-1996

	Elément	04 - Directi	nt 04 - Direction et administration	stration	Elément 05	TOTAL
Catégorie	N O	CSM	DGA	Total	DGP	MINISTERE
Fonctionnement - Personnel						
01 - Traitements réguliers-cadres		811.9	1 741.2	2 553.1	2 659.8	23 989.8
01 - Traitements réguliers-autres personnels		2 488.9	20 608.6	23 097.5	19 048.5	194 814.8
02 - Autres rémunérations-occasionnels		75.0	1 449.8	1 524.8	3 287.7	28 522.1
		3 375.8	23 799.6	27 175.4	24 996:0	247 326.7
Fonctionnement – Autres dépenses						
03 - Services de transport et communication		83.9	7 892.9	7 976.8	472:0	27 653.7
04 - Services professionnels, adm. et autres		681.6	7 118.5	7 800.1	1 397.9	19 494.9
05 - Entretien et réparation		1.0	1 482.0	1 483.0	5.7	6 326.0
06 – Loyers		2.0	33 851.9	33 853.9		40 502.1
07 - Fournitures et approvisionnement		112.0	1 130.7	1 242.7	29.0	3.447.2
08 - Matériel et équipement		43.0	338.3	381.3	13:0	1956.5
11 - Autres dépenses		1.0	12.1	13.1	0:	46.677.0
		924.5	51 826.4	52 750.9	1918.6	146 057.4
<u>Capital – Autres dépenses</u> 08 – Matériel et équipement		25.1	148.7	173.8	2.0	3.537.4
Transferts						
10 - Transferts	100.0	24.4		124.4		124.4
Prêts, placements et avances						
16 - Avances comptables		1.0	د .	2.5		82.0
Total des crédits autorisés	100.0	4 350.8	75 776.2	80 227.0	26 919.6	397 130.9
						1995-04-04

MINISTERE DU REVENU PROGRAMMES 01 et 02 CRÉDITS VOTÉS – CONTINUITÉS

CRÉDITS 1995-1996

Prévisions détaillées

600.0 22 563.9 25 489.5 783.6 10.2 325.3 284.0 ж. Э. 2.0 2 325.6 182.4 1049.0 29 320.4 186.1 2779.9 Elément 03 - Soutien technique Total 115.0 36.0 0. 1 625.6 227.7 170.0 13 922.8 2.0 514.7 11 745.5 13 371.1 DGL 10 818.4 700.0 12 118.4 783.6 10.2 114.0 600.0 1 097.6 8.3 2 265.2 1013.0 0. 15 397.6 184.1 DGTI 48 500.1 5 092.5 54 799.9 81.6 272.9 66.0 1 207.3 939.8 041.0 52.2 4 441.8 61 712.3 16.1 6 778.6 Total Elément 02-Vérification 504.5 480.0 463.3 100.0 30.0 597.8 20.5 8 697.1 9 681.6 5.0 10 304.9 DGBR 172.9 4 588.0 39 803.0 45 118.3 99.0 909.8 727.3 3 978.5 61.1 47.2 51 407.4 DGVE 16.1 1 036.5 6 180.8 74 027.6 622.9 139.2 185.5 94 157.9 51 353.1 13 794.4 2419.3 2 535.3 1 329.3 ა. 8 880.1 8 265.1 4 628.4 18 795.7 Total Elément 01 - Cotisation 233.3 86.2 2 256.4 12 888.7 83.6 9.0 17 398.6 45.1 DGM 15 145.1 2 166.7 23 935.9 31 196.6 353.0 68.3 81.0 17.5 4.7 31 732.6 3 084.7 4 176.0 DGC 14 528.5 548.3 2 532.3 3 539.0 27 685.9 9618.4 496.8 183.3 45 026.7 4 620.1 38.1 16 097.7 1 243.1 DGT 01 - Traitements réguliers-autres personnels 03 - Services de transport et communication 04 - Services professionnels, adm. et autres 02 - Autres rémunérations-occasionnels 07 - Fournitures et approvisionnement Fonctionnement - Autres dépenses 01 - Traitements réguliers-cadres Catégorie Prêts, placements et avances Fonctionnement - Personnel 08 - Matériel et équipement 08 - Matériel et équipement 05 - Entretien et réparation Total des crédits autorisés 16 - Avances comptables Capital - Autres dépenses 11 - Autres dépenses 10 - Transferts 06 - Loyers **Transferts**

CRÉDITS 1995-1996

MINISTERE DU REVENU PROGRAMMES 01 et 02 CRÉDITS VOTÉS – CONTINUITÉS (suite)

	Elément (34 - Direction	Elément 04 - Direction et administration	istration	Elément 05	Continuités	APPORT	TOTAL
Catégorie	CM	CSM	DGA	Total	DGP	Progr. 01	Progr. 02	Crédits votés
Fonctionnement - Personnel								
01 - Traitements réguliers-cadres		811.9	1 741.2	2 553.1	2 308.8	21 160.1		21 160.1
01 - Traitements réguliers-autres personnels		2 098.7	12 824.9	14 923.6	15 752.6	153 093.3		153 093.3
02 - Autres rémunérations-occasionnels	b	75.0	445.0	517.0	3 287.7	19 406.4		19 406.4
		2 985.6	15 008.1	17 993.7	21 349.1	193 659.8		193 659.8
Fonctionnement Autres dépenses								
03 - Services de transport et communication		83.9	3 149.5	3 233.4	432.0	16 554.7		16 554.7
04 - Services professionnels, adm. et autres		353.5	5 626.0	5 979.5	598.2	10 595.2		10 595.2
05 - Entretien et réparation		1.0	1 069.8	1 070.8	5.7	4 461.4		4.461.4
06 - Loyers		2.0	26 319.2	26 321.2		30 975.9		30 975.9
07 - Fournitures et approvisionnement		112.0	630.7	742.7	24.8	2 614.2		2 614.2
08 - Matériel et équipement		43.0	338.3	381.3	13.0	1 760.6		1 760.6
11 - Autres dépenses		1.0	12.1	13.1	1.0	208.9		208.9
		596.4	37 145.6	37 742.0	1 074.7	67 170.9		62 170.9
Capital – Autres dépenses 08 – Matériel et équipement		6.1	148.7	154.8	2.0	2 619.7		2619.7
<u>Transferts</u> 10 – Transferts	100.0	24.4		124.4		124.4		124.4
Prêts, placements et avances 16 - Avances comptables		1.0	1.5	2.5		62.0		62.0
Total des crédits autorisés	100.0	3 613.5	52 303.9	56 017.4	22 428.8	263 636.8		263 636.8

MINISTERE DU REVENU PROGRAMME 01 CRÉDITS PERMANENTS-CONTINUITÉS

CRÉDITS 1995-1996

		Elément 01 – C	- Cotisation	_	Eléme	Elément 02-Vérification	ication	Elément 03	1	Soutien technique
Catégorie	DGT	DBC	DGM	Total	DGVE	DGBR	Total	DGTI	DGL	Total
Fondionnement - Dereonnel								000000000000000000000000000000000000000		
01 - Traitements réguliers-cadres	-									
01 - Traitements réguliers-autres personnels										
02 - Autres rémunérations-occasionnels										
									•	
Fonctionnement - Autres dépenses										
03 - Services de transport et communication										
04 - Services professionnels, adm. et autres			5 345.9	5 345.9						
05 - Entretien et réparation										
06 – Loyers										
07 - Fournitures et approvisionnement			-							
08 - Matériel et équipement										
11 – Autres dépenses		36 543.6	9 924.4	46 468.0						
		36 543.6	15 270.3	51 813.9						
Capital - Autres dépenses										
us – materiei et equipement										
Transferts										
10 – Transferts										
Prêts, placements et avances		# A Pro								
16 - Avances comptables										
Total des crédits autorisés		36 543.6	15 270.3	51 813.9						

MINISTERE DU REVENU			CRÉDITS	CRÉDITS 1995-1996		(q) E
CRÉDITS PERMANENTS-CONTINUITÉS (suite)			Prévision	Prévisions détaillées		
	Elément (Elément 04 - Direction et administration	n et admini	stration	Elément 05	TOTAL
Catégorie	S	CSM	DGA	Total	DGP	Crédits perm.
Fonctionnement - Personnel 01 - Traitements réguliers-cadres 01 - Traitements réguliers-autres personnels 02 - Autres rémunérations-occasionnels						
Fonctionnement – Autres dépenses 03 – Services de transport et communication 04 – Services professionnels, adm. et autres 05 – Entretien et réparation 06 – Loyers 07 – Fournitures et approvisionnement 08 – Matériel et équipement 11 – Autres dépenses					598 .5	5 642.1
					296.2	52 110.1
<u>Capital – Autres dépenses</u> 08 – Matériel et équipement						
<u>Transferts</u> 10 – Transferts						
Prêts, placements et avances 16 - Avances comptables						
Total des crédits autorisés					296.2	52,110.1

MINISTERE DU REVENU PROGRAMME 40 CRÉDITS SPÉCIAUX-FONDS DE GESTION TPS

CRÉDITS 1995-1996

		Elément 01	Elément 01 - Cotisation		Elémei	Elément 02-Vérification	fication	Elément 00	Elément 03 - Soutien technique	technique
Catégorie	DGT	DBC	DGM	Total	DGVE	DGBR	Total	DGTI	DGL	Total
Fonctionnement – Personnel										
01 - Traitements réguliers-cadres	55.1	110.2	1 104.0	1 269.3	1 154.0		1 154.0	55.4		55.4
01 - Traitements réguliers-autres personnels	695.0	783.1	11 698.9	13 177.0	12 817.2		12817.2	2 137.2	2 120.3	4 257.5
02 - Autres rémunérations-occasionnels	2 109.5		4 125.7	6 235.2	1 872.7		1 872.7			
	2 859.6	893.3	16 928.6	20 681.5	15 843.9		15 843.9	2 192.6	2 120.3	4 312.9
Fonctionnement – Autres dépenses										
03 - Services de transport et communication	4 602.7		21.0	4 623.7	1 650.9		1 650.9	20.0	21.0	41.0
04 - Services professionnels, adm. et autres		92.0	177.7	269.7	94.6		94.6	504.2	65.0	569.2
05 - Entretien et réparation	1 016.0			1 016.0	10.3		10.3	426.1	-	426.1
06 - Loyers	1 960.5			1 960.5	33.0		33.0			
07 - Fournitures et approvisionnement	182.0	0.5		182.5	98.7		98.7	17.0	30.6	47.6
08 - Matériel et équipement		1.0	65.3	66.3	35.7		35.7	93.9		93.9
11 - Autres dépenses		•						0.1		0.1
	7 761.2	93.5	264.0	8 118.7	1 923.2		1 923.2	1 061.3	116.6	1.177.9
<u>Capital – Autres dépenses</u> 08 – Matériel et équipement	599.2	17.0	38.8	655.0				243.7		243.7
<u>Transferts</u> 10 – Transferts										
Prêts, placements et avances					(
16 - Avances comptables			0.2	000	22.8			,		
Total des crédits autorisés	11 220.0	1 003.8	17 231.6	29 455.4	17 789.9		17 789.9	3 497.6	2 236.9	5 734.5

MINISTERE DU REVENU PROGRAMME 40 CRÉDITS SPÉCIAUX-FONDS DE GESTION TPS (suite)

CRÉDITS 1995-1996

	Elément (04 - Direction	Elément 04 - Direction et administration	stration	Elément 05		TOTAL
Catégorie	CM	CSM	DGA	Total	DGP		Crédits-TPS
Fonctionnement - Personnel							
01 - Traitements réguliers-cadres					351.0		2 829.7
01 - Traitements réguliers-autres personnels		390.2	7.83.7	8 173.9	3 295.9		41 721.5
02 - Autres rémunérations-occasionnels			1 007.8	1 007.8		٥	9 115.7
		390.2	8 791.5	9 181.7	3 646.9		53 666.9
Fonctionnement - Autres dénances							
03 - Services de transport et communication		0.0	4 743.4	4 743.4	40.0		11 099.0
04 - Services professionnels, adm. et autres		328.1	1 492.5	1 820.6	503.5		3 257.6
05 - Entretien et réparation			412.2	412.2			1 864.6
06 - Loyers			7 532.7	7 532.7			9 526.2
07 - Fournitures et approvisionnement			200.0	500.0	4.2		833.0
08 - Matériel et équipement			0.0	0.0			195.9
11 - Autres dépenses							0.1
		328.1	14 680.8	15 008.9	547.7		26 776.4
Capital – Autres dépenses 08 – Matériel et équipement		19.0		19.0			917.7
Transferts							
10 – Transferts			<u> </u>				
Prêts, placements et avances		******	- 45 M				
16 - Avances comptables			<u>,</u>				23.0
Total des crédits autorisés		737.3	23 472.3	24 209.6	4 194.6		81 384.0
	The state of the s	T	T				The same of the sa

COMPTE GESTION DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Création et modalités de gestion du compte

Synthèse

Le « Compte gestion de la taxe sur les produits et services » a été créé en vertu du décret # 883 du 22 juin 1993 pour donner suite à l'entente détaillée Canada-Québec concernant l'administration par le Québec de cette taxe sur le territoire québécois, à compter du ler juillet 1992.

Le compte gestion de la TPS sert à comptabiliser les recettes (sommes reçues ou à recevoir) du gouvernement du Canada en vertu de l'entente détaillée concernant la gestion de la TPS et des ententes complémentaires. Les coûts relatifs à ces ententes sont imputés au comtpe jusqu'à concurrence des sommes remboursables par le gouvernement du Canada. Les dépenses sont de nature extrabudgétaire et sont imputées sur des crédits permanents.

Le CT 183318 du 22 juin 1993 concernant les modalités de gestion du compte à fin déterminée « Compte gestion de la TPS » limite à 64 % des traitements les autres coûts d'opération (dépense de fonctionnement, de capital et bénéfices marginaux) à imputer à ce compte au cours de l'année financière. Toutefois, en fin d'année financière, la limite des dépenses doit correspondre aux revenus de la facturation faite au gouvernement du Canada pour la période visée.

Afin de faciliter la comptabilisation gouvernementale des comptes à fin déterminée, le Contrôleur des finances a créé à SYGBEC le programme 40 pour l'ensemble des ministères.

PRÉVISIONS DE REVENUS ET DÉPENSES DU COMPTE GESTION « TPS » 1994-95 ET 1995-96

Synthèse

L'estimation de la compensation financière pour l'administration de la TPS et la gestion des litiges constitue la base des prévisions de revenus et dépenses pour chaque année financière.

Les données du ratio canadien servent à établir la limite maximale du nombre d'années-personnes nécessaires à l'administration conjointe de la TPS-TVQ. Le Canada et le Québec en assument chacun 50 % des coûts.

Pour l'exercice financier 1994-1995, les revenus à recevoir à titre de compensation financière sont estimés à 103,5 M\$ dont 5,6 M\$ en ajustement de la compensation de l'année précédente. La prévision de la dépense à imputer au compte gestion TPS se répartit de la façon suivante : traitements = 60,6 M\$, bénéfices marginaux = 6,5 M\$, dépenses de fonctionnement et capital = 36,4 M\$.

Pour l'exercice financier 1995-1996, les revenus à recevoir à titre de compensation financière sont estimés à 81,4 M\$. La prévision de la dépense à imputer au compte gestion TPS se répartit de la façon suivante : traitements = 46,8 M\$, bénéfices marginaux = 6,5 M\$, dépenses de fonctionnement et capital = 28,1 M\$.

<u>Informations complémentaires</u>

ANNÉE	1994-1995	Milliers \$
•	Administration de la TPS en 1994-1995	79 992,9
	(salaire moyen : 37 148 \$ - 1 237 A/P)	
•	Gestion des litiges et autres	1 082,0
•	Ajustement de la compensation financière de	
	l'année précédente	<u>5 619,2</u>
	Solde	86 694,1
•	Équité salariale	2 629,6
•	Révision des acomptes 1994-1995	14 229,8
	(salaire moyen : 37 463 \$ - 1 445 A/P)	<u></u>
		103 553,5

ANNÉE 1995-1996

•	Administration de la TPS en 1995-1996	80 284,0
	(salaire moyen : 37 300 \$)	
	(limite maximale : 2 525 A/P x 98 % x 50 % = 1 237 A/P)	

• Gestion des litiges et autres	_ 1 100,0
	81 384,0

ÉTAT DE L'UTILISATION DES RESSOURCES HUMAINES (A/P)

<u>Synthèse</u>

Globalement, le Ministère aura utilisé 6 871 A/P en 1994–1995, soit 187 A/P de moins que l'année précédente. Par contre, il a consacré 113 A/P de plus dans les activités de récupération fiscale (règlement de la délinquance, vérification et perception des comptes). Cette augmentation a été rendue possible par une réduction de 265 A/P dans les activités de traitement (cotisation, m. a. j. et encaissement ...) et une réduction de 54 a/p dans les activités de soutien et d'encadrement.

Le nombre d'années-personnes, consacrées à l'administration conjointe de la TVQ-TPS, se situera aux alentours de 2 816 A/P, soit 134 A/P de moins qu'en 1993-1994.

Informations complémentaires

ÉTAT COMPARATIF DES RÉSULTATS DE 1993-94 ET DE 1994-95

	RÉEL EN	RÉEL EN	
ACTIVITÉS MAJEURES	1993-94	1994–95 (1)	ÉCART
	A/P	A/P	A/P
RENSEIGNEMENTS	527	581	54
INTERPRÉTATION	98	97	(1)
OPPOSITIONS	122	119	(3)
RÉPONSES AUX DEMANDES DE SERVICES	747	797	50
PÉL NOUME			
DÉLINQUANCE	198	250	52
VÉRIFICATION	1 327	1 336	9
PERCEPTION	347	399	52
ACTIVITÉS D'INCITATION	1 872	1 985	113
COTISATION & TRAITEMENT	2 160	1 908	(252)
MISE À JOUR DES FICHIERS	214	215	1
ENCAISSEMENT	147	133	(14)
ACTIVITÉS DE TRAITEMENT	2 521	2 256	(265)
SOUTIEN OPÉRATIONNEL	215	184	(31)
TOTAL DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	5 355	5 222	(133)
CONSEIL (FISCAL, ÉCONOM.)	35	33	(2)
SOUTIEN TECHNIQUE	444	414	(30)
SOUTIEN À L'ADMINISTRATION	214	200	(14)
SOUTIEN À LA GESTION	546	566	20
ENCADREMENT	464	436	(28)
TOTAL SOUTIEN & ENCADREMENT	1 703	1 649	(54)
TOTAL POUR LA TVQ-TPS	2 950	2 816	(134)
TOTAL IMPÔTS ET AUTRES SECTEURS FISCAUX	4 108	4 055	(53)
TOTAL DU MINISTÉRE	7 058	6871	(187)
		(1) Réel au 28/02/9 un estimé pour ma	95 et